



Commission Polydog

Chasse au trésor

Règlement de compétition

(La forme masculine est représentative pour le masculin et le féminin.)

Société Cynologique Suisse (SCS)
Sagmattstrasse 2, CH-4710 Balsthal

Secrétariat
Sagmattstrasse 2
Case postale
4710 Balsthal

E-mail skg@skg.ch / info@skg.ch
Site Internet www.skg.ch

Table des matières

GÉNÉRALITÉ	4
1 COMPORTEMENT DES CONCURRENTS	4
2 ÉQUIPEMENTS DU MAÎTRE ET DU CHIEN	4
3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX MANIFESTATIONS	4
4 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE	4
ORGANISATION DE COMPÉTITIONS	5
5 LES ORGANISATEURS DE COMPÉTITIONS	5
6 LES DIRECTEURS DE COMPÉTITIONS	5
7 LES JUGES DU CONCOURS	5
8 OBTENTION DES DOCUMENTS ET UTILISATION DU PROGRAMME DU CONCOURS	6
9 CONDITIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS	7
10 ANNONCER UN CONCOURS	7
11 PUBLICATION	7
12 ADMISSION DES PARTICIPANTS	8
13 DIVISION ET ADMISSION PAR NIVEAU, MONTÉE ET DESCENTE	8
13.1 NIVEAU « DÉBUTANTS »	8
13.2 NIVEAU 1	8
13.3 NIVEAU 2	9
13.4 NIVEAUX 3A ET 3B.....	9
DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS	10
14 EXIGENCES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ET AUX DISCIPLINES	10
14.1 RECHERCHE DANS UN TAS D'OBJETS DIVERS	10
14.2 LA RECHERCHE DANS UNE ALLÉE	11
14.3 LA RECHERCHE DANS UNE ZONE DÉLIMITÉE	11
15 EXIGENCES POUR LES DIFFÉRENTS NIVEAUX	11
15.1 NIVEAU « DÉBUTANTS »	11
15.2 NIVEAU 1	12
15.3 NIVEAU 2	13
15.4 NIVEAU 3A	14
15.5 NIVEAU 3B	15
16 OBJETS POUR LA CHASSE AU TRÉSOR	16
17 INSCRIPTION ET DÉPART	16
18 PAUSES	18
19 CHERCHER ET MONTRER UN OBJET	18
RÈGLES D'ÉVALUATION	20
20 DÉDUCTION DE POINTS, ARRÊT DE LA COMPÉTITION ET DISQUALIFICATION	20
20.1 RECHERCHE INCORRECTE (DÉDUCTION DE POINTS)	20
20.2 INDICATION INCORRECTE (DÉDUCTION DE POINTS)	20
20.3 COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ (ARRÊT DE LA COMPÉTITION, NOMBRE DE POINTS NUL)	21
20.4 DISQUALIFICATION.....	21
21 ÉVALUATION ET NOTATION	22
21.1 COMPORTEMENT DE RECHERCHE – 30 POINTS AU PLUS PAR DISCIPLINE	22
21.2 MONTRER UN OBJET – 70 POINTS AU PLUS PAR DISCIPLINE	22
21.3 PERFORMANCE GLOBALE PAR DISCIPLINE	22
21.4 PERFORMANCE GLOBALE DES NIVEAUX DE COMPÉTITION 1 - 3.....	22
21.5 PERFORMANCE GLOBALE – NIVEAU « DÉBUTANTS ».....	22

22	MÉDAILLE / RÉCOMPENSE	22
	PLAINTES ET SANCTIONS	24
23	PLAINTES	24
24	SANCTIONS	24
25	RECOURS	25
	DISPOSITIONS FINALES.....	26

GÉNÉRALITÉ

Le présent règlement définit les conditions applicables à toutes les compétitions de chasse au trésor (en allemand *SchaSu*) et de ses disciplines.

Les maîtres qui participent à des compétitions sont tenus de se référer au présent règlement.

1 COMPORTEMENT DES CONCURRENTS

Le chien est gardé d'une manière appropriée au bien-être des animaux sur l'ensemble des terrains. Les participants s'engagent à respecter le Code d'honneur de la Société Cynologique Suisse (SCS):

«Je m'engage à traiter nos chiens toujours avec loyauté et respect, à renoncer à toute méthode cruelle ou non adaptée à l'animal et à ne pas employer de moyens artificiels interdits. La santé et le bien-être du chien sont pour moi la priorité absolue».

Les violations malveillantes peuvent être sanctionnées par l'exclusion de tout travail ultérieur et la notification à l'autorité compétente.

Dans tous les cas, la décision incombe au juge du concours.

2 ÉQUIPEMENTS DU MAÎTRE ET DU CHIEN

Vos propres articles destinés à la chasse au trésor, les colliers et/ou harnais de poitrine avec laisse, ainsi que les « foulards de travail » ou objets similaires sont autorisés.

Dans les disciplines où aucune laisse n'est utilisée, le chien peut être présenté sans collier. Les différentes utilisations de la laisse sont décrites en détail ci-après.

Le chien ne peut porter des vêtements que pour le protéger du froid ou de la pluie pendant le travail. Le port de vêtements ne doit pas lui occasionner de gêne.

Tout recours à des moyens coercitifs est interdit (colliers à étranglement ou à pointes, cordons et attaches de longe, ajouts avec des sangles ou des cordons effilés, chocs électriques, dispositifs de pulvérisation et d'ultrasons et autres).

3 Dispositions relatives aux manifestations

Les concurrents sont tenus de suivre les instructions du directeur et des juges du concours. Le juge du concours donne les instructions de départ.

4 Responsabilité et assurance

Les maîtres (propriétaires ou gardiens) doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile à leurs frais en tant que propriétaires de chiens.

ORGANISATION DE COMPÉTITIONS

5 Les organisateurs de compétitions

Les sections de la SCS sont habilitées à organiser des compétitions, de même que d'autres acteurs, tels que des écoles canines privées. Les sections de la SCS ne sont pas tenues de payer de droits à la SCS. Les organisateurs privés doivent, eux, s'acquitter d'une taxe / d'un montant de 100 CHF par événement (quel que soit le nombre d'étapes de la compétition).

6 Les directeurs de compétitions

L'organisation générale d'un concours incombe au directeur du concours, qui doit être nommé par l'organisateur du concours. Le directeur du concours est ainsi la personne de contact entre l'organisateur du concours et la commission Polydog.

Le directeur du concours est responsable du bon déroulement de la compétition.

Le directeur du concours lui-même n'est pas autorisé à participer à un concours dont il est responsable.

Ses tâches principales sont:

- a) localiser et organiser un terrain suffisamment grand pour accueillir les compétitions;
- b) engager et former un nombre suffisant d'assistants (juges, commissaires, hôtes d'accueil, régisseurs, etc.);
- c) fournir les équipements nécessaires;
- d) préparer les formulaires d'évaluation nécessaires;
- e) préparer rapidement et consciencieusement les fiches de score et les certificats de concours pour l'annonce du classement;
- f) vérifier les données reçues du maître et du chien;
- g) envoyer le rapport de compétition et l'ordre de remise des médailles à la commission Polydog dans les deux jours suivant la compétition.

Les fiches de score dûment remplies doivent être remises aux juges du concours. Une copie de la feuille de score (sans commentaires des juges) et le certificat de concours avec le résultat enregistré du concours doivent être remis au maître lors de l'annonce du classement ou lui être envoyés dans une enveloppe qu'il aura préalablement adressée et affranchie.

7 Les juges du concours

Une formation spéciale est nécessaire pour être juge de compétition. Les maîtres qui pratiquent le sport canin et qui ont réussi un test de niveau 2 dans l'épreuve de la chasse au trésor sont admis à la formation de juges de compétition. La formation consiste en un cours de deux jours et une journée pratique avec examen.

Si un juge n'exerce pas cette activité dans un délai de deux ans, il perd l'autorisation d'exercer en qualité de juge. Pour la recevoir à nouveau, il doit remplir

deux qualifications auprès d'un juge déterminé par Polydog. À l'occasion de la deuxième qualification, une évaluation du candidat a lieu par le juge déterminé par Polydog. Cette évaluation est décisive pour le renouvellement de l'octroi de la licence.

Le juge du concours n'est pas autorisé à participer à un concours dans lequel il agit en tant que juge. Si les catégories sont séparées par une demi-journée, le juge peut y participer pour autant que son chien prenne part à la compétition lors de la deuxième demi-journée.

Le **juge** évalue les concurrents comme décrit dans le tableau correspondant (code d'évaluation).

Le juge peut à tout moment:

- a) mettre fin à la compétition d'un concurrent qui se montre incapable d'exécuter les tâches;
- b) disqualifier un concurrent qui ne respecte pas les règles ou qui présente un comportement indésirable (mauvais traitement du chien, vêtements inappropriés, expressions vulgaires, etc.).

Conduite et présence:

- a) Le juge du concours est tenu de se comporter correctement à tous égards avant, pendant et après la compétition.
- b) Pendant le travail de l'équipe à évaluer, le juge du concours est tenu de se comporter de manière à déranger le moins possible l'équipe (distance par rapport au chien, volume, gestes, etc.).
- c) Si le juge du concours ne peut suivre une équipe, il doit immédiatement en informer le directeur du concours.
- d) Le juge du concours doit être présent une demi-heure avant le début du concours et au maximum 90 minutes après la dernière tâche.

8 OBTENTION DES DOCUMENTS ET UTILISATION DU PROGRAMME DU CONCOURS

Les règlements, les formulaires d'inscription et les bons de commande peuvent être téléchargés sur le site Internet de la SCS (www.skg.ch) ou de Polydog (www.polydog.ch). La SCS met un programme de concours gratuitement à disposition. Ce programme peut être utilisé pour générer et imprimer des listes de départ, des feuilles de score, des listes de classement et des formulaires de comptabilité. L'inscription dans le livret «Mon chien» sert d'attestation de compétition.

L'organisateur du concours est tenu de prélever un montant de 5 CHF pour les membres de la SC et de 10 CHF pour les non-membres sur le droit d'inscription de chaque participant.

L'organisateur commande les médailles auprès de la commission Polydog, qui en fixe le prix.

9 CONDITIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS

Les organisateurs qui souhaitent organiser un concours de chasse au trésor doivent remplir les conditions suivantes :

- e) Disposer d'un espace suffisant qui ne présente pas de danger pour le chien. La zone peut également être divisée en plusieurs parties.
- f) Les épreuves de recherche dans un tas d'objets divers et dans une allée peuvent également être réalisées dans une salle ou une tente.
- g) Fournir le matériel nécessaire à la réalisation des exercices.
- h) Engager des juges de concours compétents.
- i) Fournir un nombre suffisant d'assistants pour garantir le bon déroulement de la compétition et les instruire de manière exhaustive.

10 ANNONCER UN CONCOURS

Les formulaires de participation au concours doivent être remplis de manière précise et complète.

Le formulaire allemand doit être envoyé à la commission Polydog par courrier en double exemplaire ou par fax ou e-mail au moins dix semaines avant l'événement et le formulaire français au moins douze semaines avant l'événement.

Si un concours doit être publié dans les deux organes de publication, un exemplaire en allemand et un en français doivent être remplis et soumis.

La langue du contenu doit être la même que la langue du formulaire.

Les formulaires incomplets et/ou mal remplis seront renvoyés au demandeur pour qu'il les remplisse correctement. L'organisateur de la compétition doit assumer les conséquences négatives de ce retour.

11 PUBLICATION

Pour toutes les compétitions, la commission Polydog publie l'annonce dans le calendrier des compétitions Polydog et dans l'agenda. L'organisateur du concours doit avoir rempli ses obligations envers la commission Polydog.

L'annonce sera faite dans le support de publication officiel correspondant à la langue du formulaire de participation au concours, y compris son contenu. La forme et le contenu doivent être dans la même langue.

La commission Polydog doit être informée immédiatement par écrit et avant la date du concours des annulations, modifications ou compléments de compétitions déjà enregistrées.

Les reports de concours ne peuvent être effectués que s'ils sont signalés par écrit à la commission Polydog et si cette dernière est en mesure de les annoncer à nouveau avec la nouvelle date du concours.

Les oppositions aux publications de compétitions doivent être envoyées par lettre recommandée au président de la commission Polydog dans les huit jours suivant leur apparition. La commission Polydog rend la décision sur opposition.

12 Admission des participants

Les compétitions sont ouvertes aux membres et aux non-membres de la SCS.

Tous les chiens, quels que soient leur taille, leur race ou leur pedigree, peuvent participer aux concours. Il appartient à l'organisateur du concours de décider s'il autorise la participation d'un maître ayant plus d'un chien.

S'il y a un tirage au sort pour l'ordre de départ, celui-ci doit être respecté.

L'organisateur du concours peut limiter le nombre de participants ou fixer un nombre minimum de participants. Toute limitation de ce type doit être mentionnée dans la publication.

Seuls les chiens en bonne santé sont admis. Les chiens soupçonnés d'être infectés ne sont pas autorisés.

Les chiennes portantes sont exclues à partir de la cinquième semaine suivant l'accouplement, ce pour leur sécurité et celle des chiots à naître.

Les chiennes en chaleur doivent être signalées par le responsable au moment de l'inscription ou le plus tôt possible avant la compétition. Elles doivent être tenues à l'écart des autres chiens et partir en dernier le jour de la compétition.

Sur les épreuves de deux jours, elles commencent en dernier le deuxième jour de compétition, sur une demi-journée de compétition après avoir terminé les disciplines des catégories inscrites de cette demi-journée.

L'organisateur est libre d'exclure les chiennes en chaleur.

Les chiens présentant une agressivité excessive sont exclus de la compétition.

Pour être admis à un concours, le chien doit être âgé d'au moins neuf mois le jour du concours.

13 DIVISION ET ADMISSION PAR NIVEAU, MONTÉE ET DESCENTE

La chasse au trésor est divisée en quatre niveaux, de sorte qu'une ascension d'un niveau à l'autre est possible.

13.1 Niveau «Débutants»

- a) C'est le niveau de motivation.
- b) L'entrée à ce niveau est facultative.
- c) Une équipe peut effectuer ce niveau autant de fois qu'elle le souhaite.
- d) Une équipe peut passer au niveau 1 à tout moment.

13.2 Niveau 1

- a) Il s'agit du niveau d'entrée.
- b) Il est obligatoire de commencer par ce niveau.
- c) Si une équipe obtient la mention «satisfaisant» dans chaque discipline, à savoir au moins 70 points, elle **peut** passer au niveau 2.

13.3 Niveau 2

- a) Ce niveau exige déjà des performances élevées de la part des chiens.
- b) Si une équipe obtient la mention «satisfaisant» dans chaque discipline, à savoir au moins 70 points, elle **peut** passer au niveau 3.
- c) **Déclassement:** si une équipe de niveau 2 ne reçoit pas la mention «bon» (médaillon de bronze) trois fois de suite de deux juges différents, elle peut recommencer au niveau 1.

13.4 Niveaux 3A et 3B

- a) Ce sont les niveaux les plus élevés de la chasse au trésor.
- b) Après le niveau 2, le participant peut décider lui-même dans quel niveau 3 il veut poursuivre (3A ou 3B), sachant qu'il peut passer du 3A au 3B et inversement à tout moment.
- c) **Déclassement:** si une équipe de niveau 3 ne reçoit pas la mention «bon» (médaillon de bronze) trois fois de suite de deux juges différents, elle peut recommencer au niveau 2.

DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

14 Exigences relatives aux installations et aux disciplines

La chasse au trésor se compose, pour les niveaux 1 à 3, de trois disciplines: la recherche dans un tas d'objets divers, la recherche dans une allée et la recherche dans une zone délimitée.

Au niveau «Débutants», la recherche se fait uniquement dans le tas d'objets divers, mais en deux passages et dans des installations structurées différemment.

Les installations de recherche doivent être délimitées (par exemple par des clôtures à moutons), dans le but d'empêcher les chiens étrangers de pénétrer dans la zone de recherche et de veiller à ce que les spectateurs gardent la distance nécessaire.

Les installations de recherche peuvent également être montées en intérieur, soit dans une tente ou sous un auvent (sauf pour la recherche dans une zone délimitée) si les normes applicables sont respectées.

14.1 Recherche dans un tas d'objets divers



Pour les niveaux 1, 2 et 3B, des objets sont empilés dans une zone délimitée d'environ 20 m² sur du béton, dans un pré, sur un sol en bois ou similaire. Au niveau 3A, les objets sont entassés à deux endroits sur une surface d'environ 15 m².

Tout est permis en termes de taille, de forme et de composition des éléments individuels, mais ils doivent être de matériaux différents. L'utilisation d'objets sur lesquels le chien peut manifestement se blesser est interdite.

D'une vieille commode ou d'un vélo d'enfant à une pierre de ruisseau en passant par du matériel de rénovation ou une valise, tout peut être utilisé pour autant que les objets soient adaptés au niveau.

14.2 La recherche dans une allée



Pour le niveau 1, il y a six seaux avec couvercles. Le trésor est caché au centre du seau.

À partir du niveau 2, il peut aussi s'agir de contenants carrés, de valises, de sacs, de glacières. Au niveau 2, il y a huit contenants; au niveau 3, il y en a dix.

À partir du niveau 2, les contenants sont divisés en compartiments, de sorte que l'objet puisse se trouver derrière chaque trou.

Le nombre de trous et la capacité des contenants varient en fonction du niveau. Le diamètre des trous est toujours de 12mm. Les seaux sont placés à une distance d'environ 1m les uns des autres. Selon le niveau, différents arrangements sont possibles.

14.3 La recherche dans une zone délimitée



La zone correspond à un pré de 200 m² (niveaux 1, 2 et 3B) délimité par des rubans. Au niveau 3A, il y a deux zones de 150 m² chacune.

Les rubans sont de préférence bleus ou blancs, voire bicolores.

La zone est divisée par une bande centrale d'une largeur d'environ 1 m. Ce n'est que sur cette bande, qui divise la zone en deux moitiés de taille aussi égale que possible, que le maître peut se déplacer.

La bande centrale est indiquée par deux marques à chaque extrémité de la zone (par exemple, pylônes, poteaux de clôture). Le marquage de la bande centrale est également autorisé en coupant l'herbe. L'entrée est bloquée par deux poteaux ou bâtons croisés du côté où le concurrent ne démarre pas la compétition.

15 Exigences pour les différents niveaux

15.1 Niveau «Débutants»

- a) Un objet de recherche
- b) Deux tas d'objets divers couvrant chacun une surface d'environ 20 m². Les objets ne doivent pas être entassés de manière trop compacte.
- c) Cinq minutes de recherche par installation, deux installations différentes.

- d) L'objet est caché immédiatement avant l'exercice de recherche et ne doit pas être visible, mais la profondeur de la cachette ne doit pas dépasser 1 cm environ.
- e) Pas de distractions.

15.2 Niveau 1

- a) Deux objets de recherche différents que le propriétaire du chien est libre de choisir; chaque objet doit être recherché au moins une fois.
- b) Trois installations de recherche avec un temps de cinq minutes chacun.
- c) Pas de distractions.

15.2.1 Recherche dans un tas d'objets divers: niveau 1

Les objets doivent être placés de manière éparsée sur une surface d'environ 20m² et l'élément de recherche doit être caché immédiatement avant l'exercice; il ne doit pas être visible. La profondeur de la cachette ne doit pas dépasser 1 cm environ.

15.2.2 Recherche dans une allée: niveau 1

Six seaux identiques avec couvercles, d'une capacité d'environ 10 litres, munis de 4 à 8 trous répartis sur leur circonférence.

Les seaux doivent être lestés avec du sable, des pierres, du béton ou autre, afin qu'ils ne puissent pas être déplacés ou renversés par un léger impact.

Les seaux sont placés en ligne droite.

L'objet de la recherche est placé au milieu du seau par un assistant au moins 30 minutes avant le départ.

15.2.3 Recherche dans une zone délimitée: niveau 1

Un pré d'une superficie d'environ 200 m² est divisé en deux moitiés égales par une bande d'environ 1 m de large. La végétation doit être suffisamment haute pour que l'objet ne puisse pas être vu à l'œil nu.

La zone est délimitée au moyen de bandeaux tendus directement au-dessus du sol et d'un deuxième bandeau tendu à une hauteur d'environ 20 cm.

15.3 Niveau 2

- a) Trois éléments de recherche différents que le propriétaire du chien est libre de choisir; chaque objet doit être recherché une fois.
- b) Trois installations de recherche avec un temps de cinq minutes chacun.
- c) Distractions: jouets étrangers et odeur personnelle (en touchant avec la paume de la main) dans toutes les installations de recherche. De plus, un objet ayant une odeur individuelle est caché dans le tas d'objets divers.

15.3.1 Recherche dans un tas d'objets divers: niveau 2

Les objets doivent être répartis de manière compacte sur une surface d'environ 20m². Plusieurs cachettes se trouvent à la hauteur du nez du chien (endroits élevés) et certaines cachettes requièrent que le chien grimpe.

La recherche peut être compliquée par des inégalités de terrain.

L'objet, ainsi qu'un objet d'incitation doivent être cachés assez profondément pour qu'ils ne puissent pas être vus par le maître. Les deux objets doivent être cachés immédiatement avant l'exercice.

15.3.2 Recherche dans une allée: niveau 2

Huit coffres à trésor, récipients hermétiquement fermés d'une capacité maximale de 20 litres, placés en ligne droite, en zigzag ou en S.

Différents récipients peuvent être utilisés, pour autant qu'ils correspondent à la

spécification.

L'intérieur du récipient comporte 5 à 7 segments bien séparés (par exemple, des pots, des boîtes de cosmétiques à visser).

Les contenants doivent être légèrement lestés.

L'objet doit être placé dans l'un des segments par un assistant ou le juge quelques minutes avant le départ.

15.3.3 Recherche dans une zone délimitée: niveau 2

Un pré d'une superficie d'environ 200 m² est divisé en deux moitiés égales par une bande d'environ 1 m de large. La végétation doit être suffisamment haute pour que l'objet ne puisse pas être vu à l'œil nu.

La zone est limitée au moyen de bandes tendues directement au-dessus du sol, mais peut être légèrement ajustée à la hauteur de la végétation.

15.4 Niveau 3A

- a) Trois éléments de recherche différents, chacun des trois éléments doit être recherché au moins une fois. Dans deux disciplines (zone et tas d'objets divers), le juge décide quel objet doit être recherché à quel endroit.
- b) Cinq installations de recherche: deux recherches dans des tas d'objets divers avec un temps de recherche total de six minutes et une recherche dans une allée avec dix contenants et un temps de recherche de six minutes.
- c) Les distractions dans les allées: des jouets et des aliments étrangers séparés dans l'un des segments dans différents coffres.

15.4.1 Recherche dans un tas d'objets divers: niveau 3A

Les éléments sont légèrement empilés; beaucoup moins de matériau utilisé que pour le niveau 2.

Par tas, environ 15 m² de surface; rapprochés mais séparés par une barrière. Les objets doivent être cachés si profondément qu'ils ne peuvent pas être vus par le maître. L'objet est caché immédiatement avant l'exercice.

Les deux objets utilisés sont disposés séparément, un par tas. Le juge choisira l'objet que le chien doit chercher ou montrer. Ces deux objets doivent également être utilisés dans les zones, où le chien doit chercher ou montrer l'autre objet.

Un tirage au sort peu avant le départ permet de déterminer dans quel tas se fera la première recherche.

15.4.2 Recherche dans une allée: niveau 3A

Dix coffres, récipients hermétiquement fermés (boîtes, caisses, etc.) d'une capacité maximale de 20 litres, placés soit en ligne droite, soit en S, soit en cercle, soit en triangle. Si les récipients sont placés en cercle ou en triangle, le maître décide du point de départ avant la fouille.

Différents récipients peuvent être utilisés, pour autant qu'ils correspondent à la spécification.

L'intérieur du récipient comporte 5 à 7 segments bien séparés (par exemple, des pots, des boîtes de cosmétiques à visser).

Les contenants doivent être légèrement lestés.

L'objet doit être placé dans l'un des segments par un assistant ou le juge quelques minutes avant le départ.

15.4.3 Recherche dans une zone: niveau 3A

Deux zones délimitées dans un pré d'environ 150 m² chacune; la hauteur de la végétation peut différer entre les deux zones. Les deux zones doivent être proches l'une de l'autre mais séparées par une clôture ou une autre barrière.

La végétation doit être suffisamment haute pour que l'objet ne puisse pas être vu à l'œil nu.

La zone est limitée au moyen de bandes tendues directement au-dessus du sol, mais peut être légèrement ajustée à la hauteur de la végétation.

Les deux objets utilisés sont disposés séparément, un par zone, peu avant la recherche. Le juge choisira l'objet que le chien doit chercher ou montrer.

Ces deux objets doivent également être utilisés pour la recherche dans les tas d'éléments divers, où le chien doit chercher ou montrer l'autre objet.

Un tirage au sort peu avant le départ permet de déterminer dans quelle zone se fera la première recherche.

15.5 Niveau 3B

- a) Trois éléments de recherche différents, chacun des trois éléments doit être recherché au moins une fois.
- b) Trois installations de recherche avec un temps de six minutes chacun.
- c) Dans les zones 4 à 6, des distractions sont disposées sous forme de jouets et d'aliments. L'aliment doit être composé d'articles à mâcher durs. L'une des distractions peut se trouver en dehors de la zone définie par les bandes, mais à une distance de 3m.

15.5.1 Recherche dans un tas d'objets divers: niveau 3B

Les objets doivent être répartis de manière compacte sur une surface d'environ 20m². Plusieurs cachettes se trouvent à la hauteur du nez du chien (endroits élevés) et certaines cachettes requièrent que le chien grimpe.

La recherche peut être compliquée par des inégalités de terrain.

Trois objets composés d'une même matière sont disposés immédiatement avant l'exercice. Les objets doivent être cachés si profondément qu'ils ne peuvent pas être vus par le maître.

15.5.2 Recherche dans une allée: niveau 3B

Dix coffres à trésors, récipients hermétiquement fermés d'une capacité maximale de 50 litres. Les coffres à trésors sont placés en cercle, en triangle ou en carré. Le maître décide peu avant le départ, une fois que les contenants ont été placés, à

quel endroit et dans quelle direction il veut commencer.

Tous les types de conteneurs, caisses ou boîtes sont autorisés, pour autant qu'ils répondent aux spécifications. Il faut veiller à ce que chaque chien (même petit) puisse atteindre tous les trous.

Chaque récipient comporte 10 à 20 segments bien séparés (par exemple, des pots, des boîtes de cosmétiques à visser).

Les coffres doivent être légèrement lestés.

L'objet doit être placé dans l'un des segments par un assistant ou le juge quelques minutes avant le départ.

15.5.3 Recherche dans une zone: niveau 3B

Un pré d'une superficie d'environ 200 m² est divisé en deux moitiés égales par une bande d'environ 1 m de large. La végétation doit être suffisamment haute pour que l'objet ne puisse pas être vu à l'œil nu.

La zone est limitée au moyen de bandes tendues directement au-dessus du sol, mais peut être légèrement ajustée à la hauteur de la végétation.

16 Objets pour la chasse au trésor

Les articles pour la chasse au trésor sont idéalement fabriqués en matériaux résistants aux intempéries tels que le bois, le métal, le plastique, le caoutchouc, le cuir, etc.

Les objets peuvent avoir une surface au sol maximale de 15 cm², une longueur maximale de 7,5 cm et une hauteur maximale de 1,0 cm.

Exemples de taille maximale des objets:

7.5 cm x 2.0 cm
5.0 cm x 3.0 cm
4.0 cm x 3.5 cm

Les objets ne doivent pas s'écarter, dans leur composition olfactive, de la norme naturelle donnée.

Les odeurs perceptibles (telles que le parfum, le salami, etc.) avec lesquelles les objets ont été contaminés ne sont pas autorisées.

Un objet peut être constitué de plusieurs matériaux différents.

Les objets qui ne répondent pas aux normes définies ci-dessus doivent être rejetés par le juge du concours et remplacés par le concurrent. Si le concurrent ne peut pas les remplacer par des objets corrects, il sera disqualifié du concours.

17 Inscription et départ

- Inscription:** elle se fait auprès du juge juste avant le début de la recherche. Elle comprend le nom et le prénom du maître, le nom du chien et le numéro du dossard. Lors de l'inscription, le participant remet au juge le(s) objet(s) à cacher pour l'épreuve de la chasse au trésor. (L'objet sera remis lors de l'inscription/du paiement avant le début du concours).
- Point de départ :** le point de départ de la recherche doit être communiqué.

Dans chaque zone de recherche, le concurrent est libre de choisir la direction de la recherche. Ainsi, il y a deux points de départ pour l'épreuve de recherche dans la zone, deux points de départ pour la recherche dans l'allée avec les coffres au trésor (plusieurs selon la configuration pour les niveaux 3A et 3B) et un nombre quelconque de points de départ pour la recherche dans les tas d'objets divers. Le point de départ se trouve toujours en dehors de la zone de recherche.

c) **Objet de distraction: niveau 2**

Lors de l'enregistrement, le juge remet au maître un petit objet de son choix qu'il doit tenir fermement dans sa main pendant l'inscription. Après l'inscription, le juge cache cet objet dans le tas d'éléments divers.

d) **Dissimulation des objets:** les concurrents sont hors de vue lorsque le juge sort les objets.

e) **Odeur personnelle: niveau 2**

Pour la distraction par une odeur individuelle, le maître doit toucher un objet indiqué par le juge, le pré ou un coffre au trésor avec la paume de sa main pendant au moins trois secondes.

f) **Tromperies:** le maître est libre de faire une courte feinte avant le départ (signe de la main lors de la dissimulation). Il peut se rendre vers le tas d'éléments divers au point de départ et sur la bande centrale de la zone au moment de l'entrée.

Dans l'allée des coffres au trésor, le maître peut marcher au plus près des trois premiers coffres.

g) **Aide pour les niveaux B et 1:** la tenue du chien au départ (pour les tromperies) n'est autorisée que dans les niveaux «Débutants» et 1. L'assistant doit quitter la zone de départ immédiatement après le retour du maître. Il n'est pas autorisé à regarder le chien en le tenant, ni à lui parler ou à le toucher.

h) **Sentir:** peu avant le départ, le chien peut sentir à nouveau l'objet à rechercher.

Sentir: niveau 3A

Le chien peut sentir à nouveau lors du passage au deuxième tas/à la deuxième zone.

Sentir: niveau 3B

Le chien peut sentir à nouveau après avoir trouvé le premier objet dans le tas d'objets divers.

i) **Position de départ:** le départ se fait exclusivement à partir de la position du chien, le maître est avec son chien.

j) **Le signe de la main:** le chronométrage commence lorsque le concurrent signale le début de la course en faisant des signes (main levée) et que l'arbitre le confirme verbalement. Ensuite, le concurrent n'a plus le droit de toucher le chien.

- k) **Oubli du signe de main:** si le signal de départ pour les niveaux «Débutants» et 1 est oublié, un nouveau départ sera effectué sur instruction du juge de la compétition. Le temps court à partir du premier départ du chien. Si le signal de départ est oublié pour les niveaux supérieurs, le nombre de points obtenu pour l'exercice est nul (0).
- l) **Départ:** le départ est donné par des signaux sonores et/ou visuels.

18 Pauses

- a) **Début de la pause:** le règlement de la pause pour le chien est effectué indépendamment dans toutes les sections de recherche selon les besoins (le temps continue à courir). Le chien est ainsi éloigné de la zone de recherche. La demande de pause doit être annoncée au juge de l'épreuve de la chasse au trésor avant que le chien ne soit retiré de la zone de recherche et n'entraîne pas de déduction de points.
- b) **Fin de la pause:** après une pause, le chien peut être rattaché (une feinte est autorisée). Le nouveau départ s'effectue en dehors de la zone de recherche pour les épreuves de la zone et des tas d'éléments divers, au point de départ initialement choisi. Dans l'allée, le point de départ est à nouveau l'endroit où le chien a été sorti.

19 Chercher et montrer un objet

- a) **La laisse:** le chien peut être libre ou en laisse libre (longueur maximale de 2m, lisse, sans boucle et sans anneau métallique ou similaire) pour les épreuves du tas d'objets divers et de l'allée. Dans la zone, le chien peut être muni d'une laisse de 5m au plus (lisse, sans boucle et anneaux métalliques); le maître ne peut pas la tenir dans la main.
- b) **Le maître:** le maître peut marcher sur les terrains pour les épreuves du tas d'objets divers, de l'allée et de la zone (bande centrale) pendant l'exercice. Il est également autorisé à féliciter occasionnellement son chien pendant la recherche (il est libre de dire ce qu'il veut).
- c) **Le guidage:** le chien peut être conduit (à la main). Toutefois, l'aide ne peut être accordée qu'occasionnellement et exclusivement dans le cadre de la recherche (allée et tas d'objets divers).
- d) **Comportements indésirables du chien:** pendant la recherche, les corrections éducatives au moyen de signaux sonores (sans incidence physique) sont autorisées, mais entraînent une déduction de points (par exemple, aboiements constants, etc.).
- e) **Position du chien pour montrer l'objet:** en règle générale, lorsque le chien montre l'objet trouvé, il doit être en position statique, même sur du matériel encombrant. Si ce n'est pas possible pour l'épreuve du tas d'objets divers dans les niveaux 2 ou 3B (p.ex. cachette en hauteur), le nez prime sur la position! Le fait de quitter la position statique au moment de montrer l'objet constitue une erreur.
- f) **Montrer un objet:** la recherche est considérée comme terminée lorsque le

concurrent signale au juge de la chasse au trésor que son chien a trouvé l'objet (signe de la main); le chien doit maintenant montrer l'objet. Après 3 à 5 secondes, le juge répond également en faisant signe de la main, puis ou en même temps verbalement s'il n'est pas observé par le participant. Le travail est considéré comme terminé lorsque le juge donne un signe de la main. Ce n'est qu'alors que le concurrent peut féliciter son chien par un signal sonore (par exemple avec un clicker, mais sans nourriture) et terminer le travail. Si le maître confirme la recherche trop tôt, le nombre de points obtenu pour l'exercice est nul (0).

g) **Recherche avec différenciation: niveau 3A**

Pour le niveau 3A, les règles suivantes s'appliquent dans la zone et dans le tas d'objets divers pour la différenciation.

Le chien à tester doit fouiller les deux amas d'objets ou zones dans une période de 6 minutes au total. Il n'est pas autorisé de changer seul de tas ou de zone n'est pas autorisé; uniquement sur instruction du juge de la compétition. Le changement est compris dans le temps total de recherche disponible. Lors du passage à la deuxième pile d'objets / zone, une seule feinte est autorisée; le chien a également le droit de sentir une nouvelle fois l'objet.

h) **Montrer un objet avec différenciation: niveau 3A**

La recherche est considérée comme terminée lorsque le maître a marché à côté de son chien après un signal de la main ou une dissolution verbale du juge après environ 3-5 secondes). En position debout, le maître doit nommer verbalement le lieu où se trouve l'objet sans le regarder. Si cela est confirmé par le juge après 3 à 5 secondes supplémentaires, le participant peut mettre son chien au travail par un signal sonore. (Clicker non autorisé dans le cadre du travail de différenciation). Le concurrent partant ne saura pas si le travail de différenciation de son chien a effectivement réussi ou non avant l'évaluation finale par le juge.

i) **Chercher et montrer des objets dans l'épreuve du tas d'objets divers: niveau 3B**

Pour le niveau 3B, les règles suivantes s'appliquent à l'épreuve du tas d'objets divers:

la première recherche est considérée comme terminée lorsque le concurrent signale au juge de la chasse au trésor que son chien a trouvé l'objet (signe de la main). Après 3 à 5 secondes, le juge répond également en faisant signe de la main, puis ou en même temps verbalement s'il n'est pas observé par le participant. Le maître retire alors son chien du lieu de la fouille (avec son clicker ou verbalement) et attend que le juge ait retiré l'objet trouvé de la pile.

Lorsque le juge libère à nouveau le tas d'objets divers, le chien peut continuer la recherche après que le maître ait donné un nouveau signal de la main. Le chien est autorisé à sentir à nouveau.

La deuxième recherche est considérée comme terminée lorsque le concurrent signale au juge de la chasse au trésor que son chien a trouvé l'objet

(signe de la main). Après 3 à 5 secondes, le juge répond également en faisant signe de la main, puis ou en même temps verbalement s'il n'est pas observé par le participant. Le travail est ainsi terminé dans son ensemble. Le chronomètre est arrêté lorsque le chien a trouvé l'objet lors de la première recherche (signe de la main du maître) et reprend également avec un signe de la main pour la deuxième recherche. Le temps total est de six minutes. L'évaluation porte tant sur la capacité du chien à chercher l'objet qu'à le montrer.

- j) **Aliments et jouets:** l'utilisation et le transport d'aliments ou de jouets pendant le travail sont strictement interdits. Tout doit être déposé dans la zone spécialement prévue à cet effet avant l'enregistrement auprès du juge ou stocké à l'extérieur de l'établissement.
- k) **Récompense après le travail:** le maître peut récompenser son chien avec des jouets et/ou de la nourriture dans la zone spécialement prévue à cet effet. Il peut également le faire immédiatement après le travail, avant le commentaire du juge. Il faut s'assurer que les autres équipes au travail ne sont pas dérangées et que le juge ne doit pas attendre.

RÈGLES D'ÉVALUATION

20 Déduction de points, arrêt de la compétition et disqualification

20.1 Recherche incorrecte (déduction de points)

- a) Le chien ne cherche pas le ou les objets de manière autonome.
- b) Le maître assiste constamment son chien.
- c) Le maître félicite constamment son chien.
- d) Le chien sort à plusieurs reprises de la zone de recherche jusqu'à 3 m.
- e) Le chien est clairement distrait par des stimuli externes.
- f) Le chien présente clairement des faiblesses de concentration.
- g) Le chien accepte des tentations (par exemple, nourriture, jouets, objets étrangers).
- h) Le chien cherche des yeux.
- i) Le maître manipule clairement son chien après accidentellement identifié la position de l'objet à trouver lors de l'épreuve de la chasse au trésor.
- j) Des objets sont déplacés ou retirés dans les épreuves du tas d'objets divers et de l'allée.

20.2 Indication incorrecte (déduction de points)

- a) Si le chien ne trouve pas l'objet, le nombre de points obtenu pour l'exercice est nul (0).

- b) Le chien ramasse des objets.
- c) Le chien rapporte des objets à son maître.
- d) Le chien indique activement qu'il a trouvé l'objet (il gratte, mord, aboie, lèche).
- e) Des cachettes sont déplacées de manière importante.
- f) Le chien montre l'objet de manière imprécise (si la distance entre le nez et la source de l'odeur est supérieure à 20 cm, sauf si l'objet est placé en hauteur).
- g) Le chien montre l'objet de manière erronée (p.ex. objets étrangers).
- h) Le maître guide le chien dans le comportement à adopter pour indiquer qu'il a trouvé l'objet.
- i) Le chien indique qu'il a trouvé l'objet en s'agitant physiquement.
- j) Le chien a de la peine à s'orienter grâce à la source olfactive.
- k) Le maître manipule son chien (langage corporel, acoustique) pour permettre, soutenir ou améliorer son comportement.

20.3 Comportement inapproprié (arrêt de la compétition, nombre de points nul)

- a) Le maître passe outre la ligne centrale de la zone.
- b) Le maître oublie de faire un signe de la main avant le départ pour les niveaux 2 et 3.
- c) Le chien mange la nourriture destinée à la tentation.
- d) Le chien urine et/ou marque son territoire sur l'installation.
- e) Le chien s'éloigne de l'installation à une distance de 3 m.
- f) Le maître touche son chien durant le travail.

20.4 Disqualification

- a) Les disqualifications s'appliquent toujours à l'ensemble du concours.
- b) Le maître perd le contrôle de ses émotions (colère, agressivité) et se comporte de manière inappropriée.
- c) Le maître ne respecte pas le bien-être de son animal.
- d) Le chien présente des symptômes évidents de maladie.
- e) Le maître ne respecte pas les instructions données par l'arbitre ou son assistant.
- f) Le concurrent ne se présente pas au départ sans fournir d'excuse.
- g) Le maître apporte des aliments ou des jouets sur les installations de recherche (sauf le clicker).
- h) Le concurrent n'a pas remis les objets de recherche dans les délais.

21 Évaluation et notation

21.1 Comportement de recherche – 30 points au plus par discipline

Excellent	29 à 30 points
Très bien	27 à 28 points
Bien	22 à 26 points
Satisfaisant	17 à 21 points
Insatisfaisant	13 à 16 points
Insuffisant	0 à 12 points

21.2 Montrer un objet – 70 points au plus par discipline

Excellent	67 à 70 points
Très bien	63 à 66 points
Bien	58 à 62 points
Satisfaisant	53 à 57 points
Insatisfaisant	37 à 52 points
Insuffisant	0 à 36 points

21.3 Performance globale par discipline

Excellent	96 à 100 points
Très bien	90 à 95 points
Bien	80 à 89 points
Satisfaisant	70 à 79 points
Insatisfaisant	49 à 69 points
Insuffisant	0 à 48 points

21.4 Performance globale des niveaux de compétition 1 - 3

Excellent	285 à 300 points	Médaille d'or
Très bien	270 à 285 points	Médaille d'argent
Bien	240 à 269 points	Médaille de
Satisfaisant	210 à 239 points	
Insatisfaisant	149 à 209 points	
Insuffisant	00 0 à 148 points	

21.5 Performance globale – Niveau «Débutants»

Excellent	190 à 200 points	Médaille d'or
Très bien	180 à 189 points	Médaille d'argent
Bien	160 à 179 points	Médaille de
Satisfaisant	140 à 159 points	
Insatisfaisant	98 à 139 points	
Insuffisant	0 à 97 points	

22 MÉDAILLE / RÉCOMPENSE

Une médaille ou une récompense peut être attribuée pour les niveaux «Débutant» à 3 selon les critères suivants:

Médaille de bronze («bien») : le concurrent obtient au moins 80 % du score total de toutes les disciplines et 70 % dans chaque discipline individuelle.

Médaille d'argent («très bien») : le concurrent obtient au moins 90 % du score total de toutes les disciplines.

Médaille d'or («excellent») : le concurrent obtient au moins 95 % du score total de toutes les disciplines.

Les médailles peuvent être obtenues auprès de la commission Polydog moyennant le paiement d'un droit approprié. Les commandes doivent être envoyées à la commission Polydog avec la facture du programme du concours.

Les maîtres commandent la médaille à l'organisateur à la fin de la compétition et la paient sur place. L'organisateur la leur enverra par courrier postal par la suite.

PLAINTES ET SANCTIONS

23 Plaintes

Les plaintes déposées à la suite d'incidents survenus lors de compétitions contre des maîtres, des organisateurs de compétitions, des directeurs de compétitions, des juges de compétitions et d'autres organismes doivent être traitées sur place dans la mesure du possible.

Si aucun accord ne peut être trouvé lors de l'événement, une plainte peut être déposée auprès du président de la commission Polydog dans les 30 jours suivant l'événement; elle doit être adressée à la commission Polydog. Elle doit être envoyée par écrit au moyen d'une lettre recommandée et faire mention de la demande et d'une justification. Toutes les personnes concernées peuvent porter plainte. Pour que la plainte soit prise en compte, un montant de 200 CHF doit être versé à la SCS à titre de participation aux frais dans un délai de 30 jours.

Les frais de la procédure de recours se composent d'une taxe et des dépenses encourues. La taxe va de 50 CHF à 1 000 CHF et elle est calculée en fonction du temps nécessaire, des agissements concernés et de la complexité du cas. Le montant et la prise en charge des frais sont déterminés dans la décision sur recours. Les parties à la procédure de recours assument les frais proportionnellement à leur gain de cause ou à leur défaite. Si le recours est entièrement validé, la taxe payée par le requérant sera remboursée.

24 Sanctions

La commission Polydog peut prononcer des sanctions à l'encontre des personnes, des sections de la SCS, des clubs de race, des organisateurs de concours, des directeurs de concours, des juges de concours et d'autres organismes qui enfreignent le présent règlement ou les statuts, règlements, directives et autres dispositions du droit de la SCS, qui ne se conforment pas aux instructions et aux requêtes de la commission Polydog ou qui portent atteinte aux intérêts de la SCS et/ou de la commission Polydog par d'autres actions ou omissions, ainsi qu'à l'encontre des chiens agressifs, que ce soit de leur propre initiative ou en réponse à des ordres.

Le droit d'être entendu doit être garanti à la personne concernée. Les sanctions prononcées doivent correspondre à la nature de la violation et de la faute. Les principes de proportionnalité et d'égalité de traitement doivent être respectés.

Les sanctions imposées peuvent consister en

- a) un blâme;
- b) l'annulation des résultats du concours;
- c) l'interdiction temporaire ou permanente de participer à des examens et à des compétitions suisses et étrangères contrôlées par la Fédération Cynologique Internationale (FCI) ou la SCS et/ou à d'autres manifestations;
- d) l'interdiction temporaire ou permanente d'organiser et de réaliser des examens et des compétitions ou d'autres événements contrôlés par la FCI ou la SCS;

- e) l'interdiction temporaire ou permanente de participer avec certains chiens à des examens, compétitions et/ou autres manifestations contrôlés par la FCI ou la SCS, en Suisse ou à l'étranger.

Les sanctions peuvent être combinées. La dénonciation auprès des autorités de poursuite pénale compétentes est réservée.

La commission Polydog peut prononcer des interdictions provisoires conformément aux points c) à e) ci-dessus pendant la procédure de sanction et pour une durée limitée. Ces décisions ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Le président de la commission Polydog peut exclure provisoirement de toute compétition les chiens qui se comportent de manière agressive lors des concours. L'interdiction temporaire dure jusqu'à la décision finale de la commission Polydog. En règle générale, les chiens concernés doivent être présentés à la commission Polydog pour examen. L'examen doit être effectué dans un délai raisonnable par un ou plusieurs experts désignés par la commission Polydog en présence d'un membre de la commission Polydog. La présentation du chien doit être effectuée par la personne qui accompagnait le chien lorsque ce dernier s'est comporté de manière agressive. Les experts rédigent un rapport écrit à l'attention de la commission Polydog. Les coûts de l'examen sont à la charge du maître concerné.

Les frais de la procédure de sanction se composent d'une taxe et des dépenses encourues. La taxe va de 50 CHF à 1 000 CHF et elle est calculée en fonction du temps nécessaire, des agissements concernés et de la complexité du cas. Le montant et la prise en charge des frais sont déterminés dans la décision de sanction. Les personnes concernées par une procédure de sanction assument les frais si une sanction est prononcée à leur égard. La personne qui porte plainte supporte les frais si aucune sanction n'est prononcée et si elle a imprudemment donné lieu à une procédure de sanction ou si elle retire la plainte.

Les sanctions mentionnées aux points c) à e) ci-dessus sont publiées dans les organes de publication de la SCS.

25 Recours

Recours contre les décisions de la commission Polydog

Les personnes concernées peuvent faire recours contre les décisions sur plainte et les sanctions prononcées par la commission Polydog devant le Tribunal d'association de la SCS dans les 30 jours suivant la notification de la décision. La requête doit remplir les conditions requises pour un recours selon le règlement du Tribunal d'association de la SCS.

DISPOSITIONS FINALES

La publication électronique du règlement de compétition incombe exclusivement à la SCS. Le présent règlement est soumis au droit d'auteur.

La forme masculine est représentative pour le masculin et le féminin.

Le présent règlement a été promulgué par le Comité central de la SCS le 11 décembre 2013. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Révision 1: le présent règlement a fait l'objet d'une révision en 2015 et a été promulgué par le Comité central de la SCS le 25 février 2015. Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2015.

Révision 2: le présent règlement a fait l'objet d'une révision en 2016 et a été promulgué par le Comité central de la SCS le 16 novembre 2016. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Révisé en janvier 2018

Révision 3: le présent règlement a fait l'objet d'une révision en 2019 et a été promulgué par le Comité central de la SCS en août 2019. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Révision 3: le présent règlement a fait l'objet d'une révision en 2019 et a été promulgué par le Comité central de la SCS en septembre 2022. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.